

Communiqué – Novembre 2018

Ralentissons, 30km/hr c'est assez !

Nous désirons attirer votre attention sur deux quasi-accidents impliquant des piétons et un véhicule, survenus dans les dernières semaines et qui auraient pu avoir des conséquences malheureuses, voire tragiques. Dans les deux cas, l'excès de vitesse du véhicule était un facteur majeur, **compte tenu de la nature et de la réalité des rues du Domaine.**

Un premier incident est survenu sur la rue des Roses-Sauvages, un cul-de-sac, comme plusieurs autres rues du Domaine. L'achalandage y est minime et bien entendu on y trouve aucun trottoir ; pour ces deux raisons, les résidents marchent librement dans la rue en toute tranquillité. Cependant, la rue se caractérise par une courbe en montée d'où la difficulté pour un conducteur et un piéton de se voir et de réagir à temps si le véhicule va trop vite, même si cette vitesse est dans les limites de la loi (50Km/h). Il en va d'une question de bon sens et de prudence de la part du conducteur, qui pense trop souvent que la tranquillité du Domaine signifie une opportunité pour filer à toute allure en l'absence de risques.

Un autre incident est survenu sur la rue des Floralies dans la courbe en pente qui précède l'entrée donnant accès aux installations sportives. Il y a davantage de circulation automobile sur la rue des Floralies puisqu'il s'agit de l'une des 2 voies d'entrée au Domaine et les véhicules ont tendance à y circuler plus rapidement. Mais ici encore, on observe de multiples courbes et plusieurs pentes de telle sorte qu'un conducteur, même à une vitesse de 50 Km/h, dispose d'un temps de réaction limité si un ou des piétons, parfois en famille ou en groupe, déambule tranquillement sur la rue et pire encore, si un véhicule arrive en direction inverse.

L'APDMO lance donc un appel à tous les propriétaires-résidents à conduire prudemment dans les rues du Domaine et à être attentif à la présence de piétons. Nous chérissons tous le Domaine pour son calme et sa sérénité dans un décors enchanteur, et il serait regrettable non seulement qu'un accident s'y produise, mais encore que nous hésitions, ou certains d'entre nous, à s'aventurer dans ses rues par crainte à notre sécurité. Nous vous invitons également à communiquer cette consigne de prudence et de respect à vos visiteurs et aux travailleurs qui œuvrent sur votre propriété.

Si vous êtes vous-mêmes victime d'un quasi-accident ou êtes témoin d'une conduite imprudente d'un véhicule dans le Domaine, les services de police de la MRC Memphrémagog vous recommandent de noter et de leur communiquer le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule au (819)843-3334. Ils se chargeront de contacter et de donner un avertissement au propriétaire. L'expérience indique cependant que les gens victimes d'un quasi-accident arrivent rarement à noter le numéro d'immatriculation du véhicule. Dans la mesure du possible, prenez note du modèle et de la couleur du véhicule, ou de tout autre élément distinctif qu'il présente. Cette information permettra éventuellement d'identifier si le véhicule appartient ou est relié à un résident du Domaine et de faire les vérifications nécessaires auprès du propriétaire.

Six affiches invitant les automobilistes à ralentir dans les rues du Domaine ont été installées à différents endroits la semaine dernière. Nous avons dû respecter la réglementation municipale visant l'affichage à une superficie n'excédant pas 2 pieds carrés. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez d'autres idées ou suggestions pour assurer la tranquillité d'esprit et la sécurité des résidents.

Ralentissons, 30km/hr c'est assez !

La Guignolée de la rentrée – Merci de votre générosité

Vous nous avez ouvert votre cœur et votre porte le 1^{er} septembre dernier et c'est ce qui nous a permis de remettre à la Banque Alimentaire Memphrémagog un total de 159kg en denrées non périssables ainsi qu'un montant de 1 661 \$.

Nous tenons également à remercier les bénévoles qui ont fait de cette troisième guignolée au domaine un succès sans contredit.

Une collaboration productive DMO Inc. - APDMO

À la suite des démarches de l'APDMO avec DMO Inc., vingt-huit propriétaires intéressés et qui ne disposaient pas de la servitude d'usage de la plage ont signé l'entente chez le notaire Daniel Gauvin au cours des dernières semaines. Les dernières signatures ont eu lieu le 2 novembre dernier. Nous avons reçu plusieurs commentaires positifs à cet égard ; encore un bel exemple de collaboration entre votre association et DMO Inc. Nous profitons de l'occasion pour remercier M. Roch Côté pour son ouverture dans ce dossier.